

Approbation préalable de la conformité au Crédit Mutuel Arkéa

Une ambition, donner confiance

Pour ce faire, des règles de bonne conduite à respecter,

Et notamment celle de **donner la primauté aux intérêts des clients**.

Comment ?

Tout particulièrement en garantissant aux clients la mise en marché de produits et services conformes.

Des offres sans cesse adaptées aux attentes des clients

En cohérence avec sa Raison d'être d'entreprise solidaire, éthique et inclusive, le Crédit Mutuel Arkéa vise à l'exemplarité tant dans le comportement vis-à-vis de ses clients, que dans les solutions qui leur sont proposées. Le Crédit Mutuel Arkéa recherche, avec ses équipes dédiées, à créer des produits innovants et responsables ainsi que des solutions utiles et pratiques.

Des procédures internes garantissant les meilleures pratiques

Pour garantir aux clients les meilleurs standards en termes de qualité des produits et solutions, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place des procédures internes garantissant les meilleures pratiques et notamment un processus d'approbation préalable de la conformité des nouveaux produits.

Le groupe soumet ainsi à la validation préalable de la conformité tous les produits, projets, activités, services, marchés nouveaux ou les changements significatifs de tels « projets » préexistants, dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact pour la clientèle.

Ce processus de conformité vise notamment à s'assurer que les produits et services proposés sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires et aux procédures internes propres à l'activité bancaire et financière et que les éventuels risques induits par ces produits et services sont évalués et analysés, y compris le cas échéant, le risque climat et les risques ESG (risques environnementaux, sociaux et de gouvernance) : le respect des règles en matière de déontologie et d'éthique professionnelle, de sécurité financière, de transparence fiscale et de protection de la clientèle y est particulièrement observé.

Ce processus de conformité permet ainsi de garantir que l'information délivrée aux clients sur les caractéristiques des produits et services proposés, leurs coûts et les éventuels risques induits par ces produits et services est claire, équilibrée et précise (à titre d'illustration, une analyse des risques est systématiquement réalisée lors de la commercialisation de produits présentant un risque de perte en capital).

L'émission du visa de conformité s'effectue au moyen d'une fiche de conformité formalisée dans un outil dédié, l'outil Visea, préalablement à la commercialisation de tout nouveau produit et service à destination des clients.

Des procédures internes contrôlées

Le dispositif d'approbation préalable de la conformité du Crédit Mutuel Arkéa est soumis au dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Mutuel Arkéa défini dans la charte de contrôle interne, et fait à ce titre l'objet de contrôles permanents et périodiques.
